

**Poliquin, Renée (BAPE)**

---

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine  
d'apatite à Sept-Îles

3211-16-006

**De:** Paquet, Sylvain  
**Envoyé:** 7 février 2013 14:30  
**À:** Godin, François  
**Objet:** Mine Arnaud

Salut,

J'ai regardé brièvement les sections 15.5.4.6 et 5.3 de l'étude d'impact et je constate effectivement qu'il y a là évidence qu'un ouvrage de retenue sera construit sur un cours d'eau existant et que de surcroît, cet ouvrage sera situé hors des parcs à résidus. Dans ce contexte et puisque le consultant ne semble pas remettre en question d'emblée l'assujettissement de cette digue à la Loi sur la sécurité des barrages, la digue du bassin de polissage serait minimalement assujettie à cette dernière ainsi qu'à la Loi sur le régime des eaux. Il semble également y avoir une digue dite de déviation ou de dérivation pour protéger les infrastructures aval en cas de rupture de la digue de polissage. Cette autre digue sera vraisemblablement également assujettie au même processus d'autorisation que la digue du bassin de polissage. Tu peux transmettre cette information préliminaire à Michelle Duquette.

À+.

Sylvain Paquet, ingénieur

Chef de la division de l'analyse  
Direction de la sécurité des barrages  
Centre d'expertise hydrique du Québec  
Tél. : (418) 521-3945 poste7533  
Fax : (418) 643-4609  
Cell. : (418) 953-3592